

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de Y. TAJMOUT, Conseillère communale, relative à la stratégie globale pour endiguer la criminalité

Y. TAJMOUT donne lecture du texte suivant :

Y. TAJMOUT geeft lezing van de volgende tekst:

Depuis plusieurs mois, Anderlecht est régulièrement au centre de l'actualité pour de mauvaises raisons. Les fusillades se multiplient dans nos quartiers, semant la peur parmi les habitants. Plus récemment encore, la découverte tragique d'un homme pendu à la sortie d'autoroute vient renforcer ce climat d'insécurité et de désarroi.

Ces événements ne sont pas des faits isolés. Ils traduisent un sentiment général : celui que la Commune n'assure plus suffisamment la sécurité de ses citoyens. Les habitants n'en peuvent plus de vivre avec la peur, la violence et le manque de prévention.

Dès lors, je vous interpelle :

1. Quelle stratégie globale la Commune met-elle réellement en place pour endiguer les fusillades et la criminalité organisée à Anderlecht ?
2. Quelles mesures immédiates comptez-vous prendre pour sécuriser les zones sensibles ?
3. La police locale dispose-t-elle des moyens suffisants pour répondre efficacement à ces défis ?
4. Enfin, comment comptez-vous travailler avec les services sociaux pour prévenir ces drames et éviter que la violence et la détresse ne deviennent une banalité à Anderlecht ?

Les habitants attendent des actes, pas des discours. Il est urgent de sortir de l'inaction et d'apporter des réponses fermes et crédibles. La sécurité des Anderlechtois n'est pas une option, c'est une responsabilité politique et morale que vous devez assumer pleinement.

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de la réponse suivante :

De Heer burgemeester geeft lezing van het volgende antwoord:

Certains quartiers de notre commune sont effectivement confrontés à des fusillades ce qui engendre des craintes tout à fait légitimes de la population riveraine. Vous m'interrogez sur la stratégie mise en place, celle-ci se fonde d'abord sur la coopération entre la police judiciaire et celle dite administrative. De toute évidence, ces fusillades sont des dossiers judiciaires gérés exclusivement par les services du Procureur du Roi. Les instances communales n'ont dès lors pas d'accès concrets aux éléments d'enquêtes. Je puis cependant vous affirmer que l'immense majorité des auteurs des faits de fusillades, ainsi que des armes, ont été retrouvés et arrêtés.

On le sait, car cela a été dit plusieurs fois, les personnes arrêtées sont des personnes fragilisées, en errance, à qui on propose 3.000, 4.000 ou 5.000 Euros et à qui ont fourni une arme en leur indiquant une cible. On les a arrêtées, mais ce ne sont évidemment pas elles les premières responsables. Les premiers responsables sont ceux qui donnent les ordres, qui manipulent les tireurs et qui, surtout, encaissent les bénéfices de tous ces trafics. Il faut pour cela remonter les filières, ce qui est le travail de la police judiciaire, et identifier les têtes. Lorsque les têtes sont identifiées, de grosses peines sont prononcées à leur encontre par les tribunaux ; on l'a encore vu ce matin avec une bande active du côté de Forest.

En tant que bourgmestre, je suis responsable de la police dite « administrative » qui vise à prévenir les troubles de sécurité, de tranquillité et de salubrité publiques. À l'instar de mes collègues bourgmestres, j'ai toujours dit que la solution la plus efficace pour nos communes passe par un démantèlement complet de ces organisations criminelles, à la fois pour les tireurs mais aussi pour les dealers. On a arrêté 1.500 de ces derniers en 2024 sur le territoire des trois communes de la zone de police « Midi ». Là aussi, il s'agit de personnes en errance, généralement sans papiers et interchangeables à l'infini, parce que les réseaux, les mêmes que ceux qui manipulent les tireurs, trouvent de la main-d'œuvre sans aucune difficulté pour remplacer les personnes arrêtées.

Entre la police administrative et la police judiciaire, le maître-mot est évidemment la coopération, et plus précisément celle avec les services du Procureur du Roi et le Procureur du Roi lui-même. Ce dernier est, pour une fois, nommé de manière pleine et entière, il est donc bien installé dans sa fonction. Dans les médias, vous l'avez peut-être déjà entendu faire preuve de beaucoup de volontarisme et je peux vous dire que la collaboration fonctionne merveilleusement bien avec le Parquet.

Pour ce qui est des actions policières, indépendamment de l'action de « police-secours », on utilise la police dite de proximité pour s'orienter vers les zones où les riverains et les citoyens signalent des problèmes. Cette police de proximité est déployée notamment dans les « hotspots », des zones concentrant beaucoup de trafic de drogue. Il y en a seize au total, dont trois à Anderlecht.

J'ai parlé de la collaboration avec le Parquet mais il y a aussi une collaboration entre tous les maillons de la chaîne publique communale, notamment entre le service

« Prévention » et la police. On se réunit tous les lundis pour orienter les actions de la semaine à venir, tout le monde est alors sur le pont, loin des raccourcis et des slogans électoralistes.

J'espère ainsi avoir pu vous éclairer sur toute cette dynamique qui est d'ailleurs absolument unique et mise en œuvre par les différents maillons de la chaîne de prévention et de sécurité. Toutes et tous, nous travaillons de concert et dans un parfait esprit de coopération, nous faisons le constat de l'inadéquation des moyens à la lumière des réalités de terrain.

Madame la Conseillère, vous demandiez si les moyens étaient suffisants. Vous avez peut-être vu ce matin que j'ai dénoncé dans la presse le fait que nos policiers qui enquêtent et arrêtent les dealers dans les « hotspots » ne peuvent travailler qu'à 50% sur cette mission pourtant essentielle pour la population. Seulement à mi-temps parce que les autres 50% de leur temps de travail sont mobilisés pour tout un tas de fonctions annexes : grèves dans les prisons, encadrement des manifestations d'ampleur, événements d'importance dans d'autres zones du pays, etc.

Puisqu'il existe une « capacité à hypothéquer » le personnel policier, c'est-à-dire prendre des hommes d'une zone de police pour les utiliser dans une autre zone lors de gros événements, j'ai demandé au Ministre de l'Intérieur que les zones de police les plus touchées par le narcotrafic puissent être épargnées de cette corvée.